



## Décision n°2017-488-UM portant nomination des membres du Comité Technique de l'Université de Montpellier

### LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER

*Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat,*

*Vu la délibération n°2017-03-27-02 du Conseil d'Administration de l'Université de Montpellier prise dans sa séance du 27 mars 2017 portant adoption des statuts de l'Université de Montpellier,*

*Vu la délibération n°2014-10-01-02 de l'Assemblée Constitutive Provisoire en date du 2 octobre 2014 portant création et composition du Comité Technique de l'Université de Montpellier,*

*Vu la décision n°2014-95-UM portant procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection des représentants des personnels au Comité Technique de l'Université de Montpellier,*

*Vu la décision n°2015-29-UM portant nomination des membres du Comité Technique de l'Université de Montpellier,*

*Vu la délibération n°2015-01-06-01 du Conseil d'Administration de l'Université de Montpellier en date du 6 janvier 2015 désignant Monsieur Philippe AUGÉ, Président de l'Université de Montpellier,*

*Vu la délibération n°2015-01-06-02 du Conseil d'Administration de l'Université de Montpellier en date du 6 janvier 2015 désignant Monsieur Bruno FABRE, Vice-Président du Conseil d'Administration de l'Université de Montpellier,*

*Vu l'arrêté du 2 mars 2017 portant nomination de Monsieur Romain JACQUET dans l'emploi de Directeur Général des Services de l'Université de Montpellier,*

*Vu la décision n°2016-615-UM portant nomination de Monsieur Philippe LASHERMES en qualité de Directeur Général des Services Adjoint de l'Université de Montpellier, chargé des ressources humaines, des affaires budgétaires, de la recherche et des partenariats,*

### DÉCIDE

#### Article 1 – Nomination des membres

Les représentants désignés ci-après sont nommés membres du Comité Technique de l'Université de Montpellier.

Représentants de l'Administration, ne prenant pas part au vote	
Titulaires	Suppléants
M. Philippe AUGÉ – Président de l'Université de Montpellier	M. Bruno FABRE – Vice-Président du Conseil d'Administration de l'Université de Montpellier
M. Romain JACQUET – Directeur Général des Services de l'Université de Montpellier	M. Philippe LASHERMES – Directeur Général des Services Adjoint de l'Université de Montpellier, chargé des ressources humaines, des affaires budgétaires, de la recherche et des partenariats

En outre, en fonction de l'ordre du jour du Comité Technique, le Président peut être assisté en tant que de besoin par le ou les collaborateurs de son choix exerçant auprès de lui des fonctions de responsabilités et particulièrement concernés par les questions ou projets de texte soumis à l'avis du Comité.

Représentants des personnels	
Titulaires	Suppléants
<i>FERC – CGT</i>	
Mme. Céline ROMESTANT	Mme. Dominique PAUMELLE
<i>FSU</i>	
M. Yann LEREDDE	M. Patrick CAÑADAS
<i>UNSA Education</i>	
M. Karim MEKHNECHE	Mme Aline CLUZEL
Mme. Aurélie CHESNAIS	M. Pascal MANDELBAUM
M. Daniel DELAUZE	M. Jean-Yves CASSAN
<i>SGEN-CFDT</i>	
M. Marc ROLLAND	Mme Magali ANSELME
<i>SUD Education</i>	
M. Georges BOUBY	M. Denis ORCEL
<i>SNPTES</i>	
M. Thierry TANGUY	M. Thierry VINDOLET
M. Pascal LEPINAY	Mme Patricia REBOUL
M. Hubert TAILLADES	Mme Marie-Christine DOLIDIER

### Article 2 – Abrogation de la décision n°2015-29-UM


La décision n°2015-29-UM portant nomination des membres du Comité Technique de l'Université de Montpellier est abrogée et remplacée par la présente.

### Article 3 – Mesures d'exécution

Monsieur le Directeur Général des Services de l'Université de Montpellier est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Montpellier, le 20 septembre 2017

Le Président de l'Université de Montpellier



Philippe AUGÉ